



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

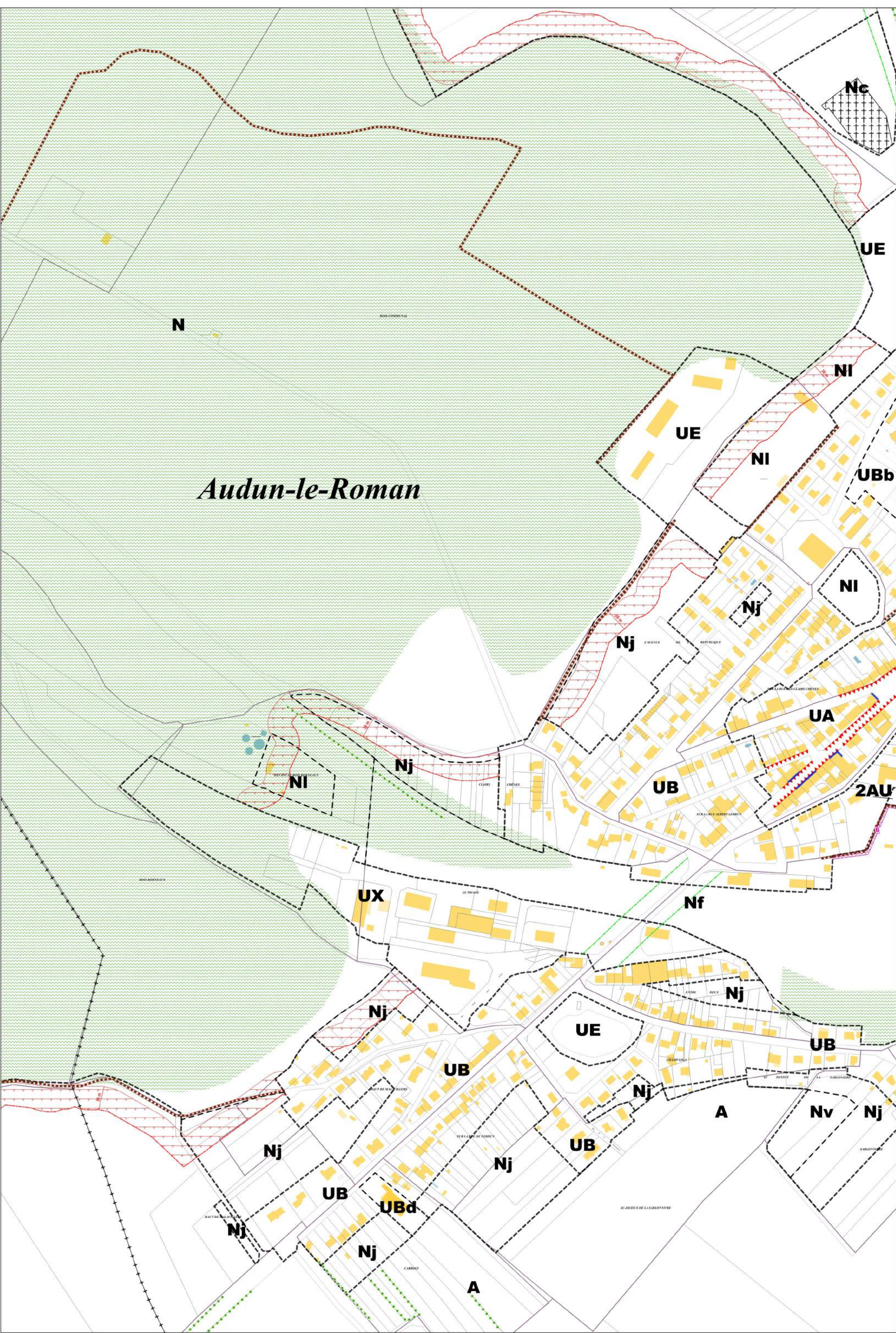
Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Audun-le-Roman Ouest

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrétant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal
Daniel Matergia, le Président

04/12/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- +++++ Limite de commune
- Flèche de rattachement
- - - Limite de secteur
- - - - Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- OAP thématique TVB
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 30m
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Élément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé

Emplacement réservé

BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	6	NATURE	Cheminement piéton	SURFACE	1675 m²
--------------	---------------------------	--------	---	--------	--------------------	---------	---------





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

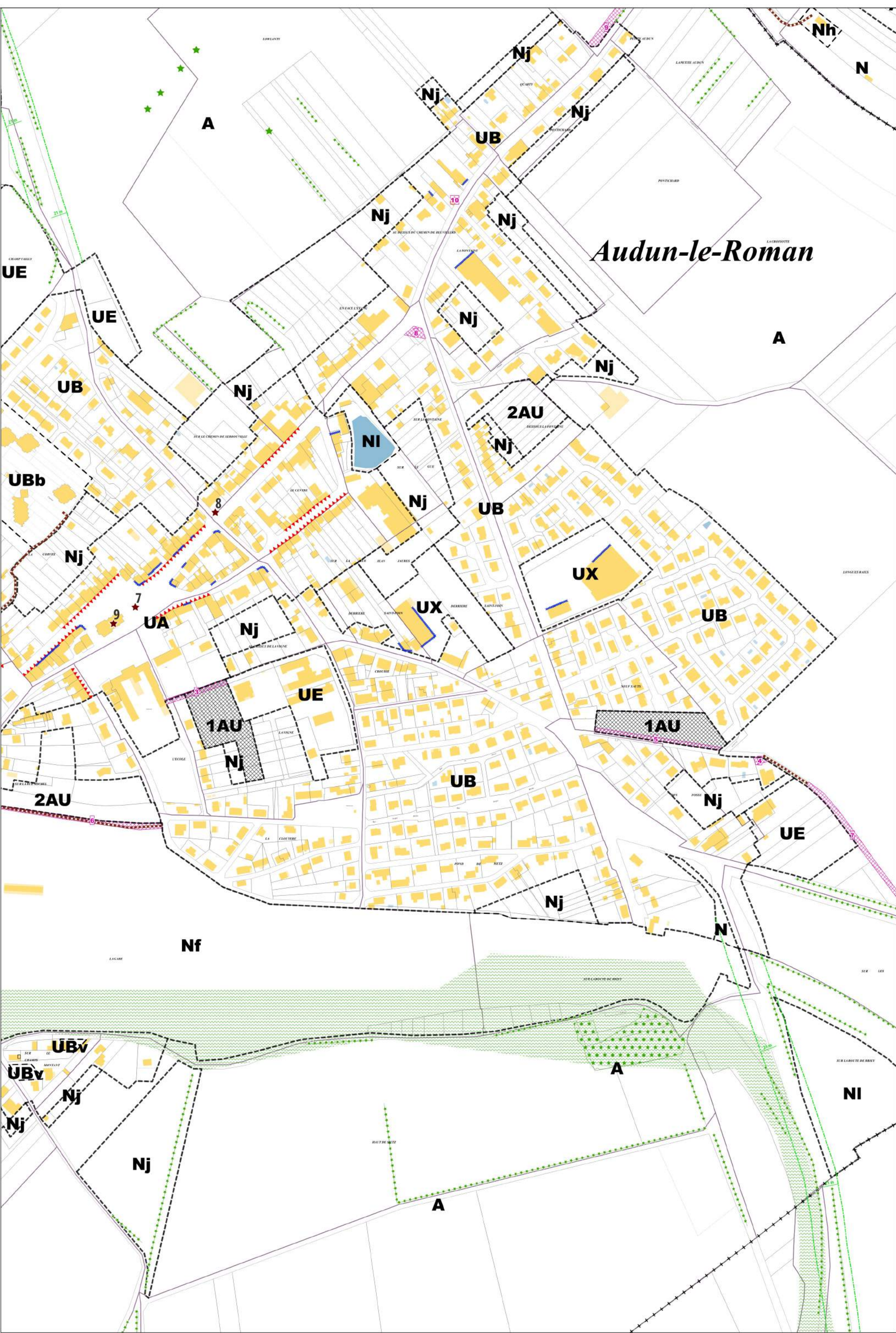
Règlement graphique
Planche au 1/2000e
Audun-le-Roman Est

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut
en date du 15 décembre 2025
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
intercommunal
Daniel Matergia, le Président

04/12/2025

Echelle: 1/2000e

0 100 200 m



Limites administratives

- +++++ Limite de commune
- Limite de secteur
- Limite de zone

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Elément paysager identifié
- OAP
- OAP thématique TVB

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul 21m
- Règle architecturale particulière
- Elément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	3	NATURE	Aménagement d'un chemin piétonnier	SURFACE	540 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	4	NATURE	Aménagement d'une placette de retournement	SURFACE	114 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	5	NATURE	Aménagement de voirie	SURFACE	750 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	6	NATURE	Cheminement piéton	SURFACE	1675 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	7	NATURE	Aménagement d'un sentier et d'une piste cyclable	SURFACE	1576 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	8	NATURE	Aménagement de l'intersection entre la rue Lucien Michel et la route de Briey	SURFACE	251 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	9	NATURE	Création d'un parking de covoiturage	SURFACE	2567 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	10	NATURE	Préservation du patrimoine	SURFACE	32 m²





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Audun-le-Roman Nord

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

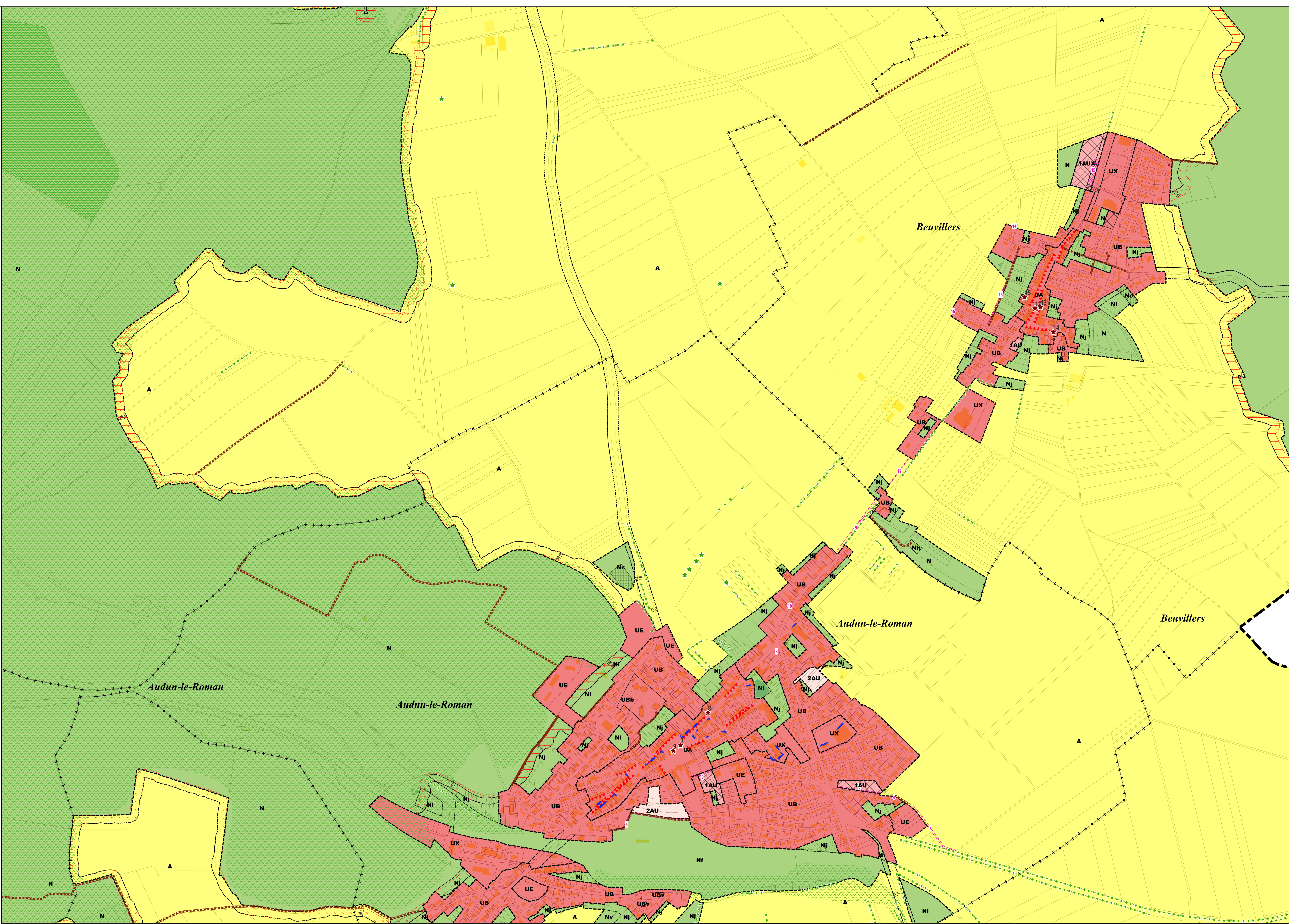
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

- Limite de l'intercommunalité
- +--+ Limite de commune
- Flèche de rattachement
- Recul
- - - - Limite de secteur
- - - - Limite de zone

Zonage

- agricole
- à urbaniser alternatif
- à urbaniser bloqué
- naturel
- urbanisé

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- OAP thématique Trame Verte et Bleue
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

- Chemin à conserver
- Recul
- Règle architecturale particulière
- Elément paysager identifié
- Linéaire commercial protégé

Prescriptions ponctuelles

- Elément patrimonial identifié
- Elément paysager identifié

Emplacements réservés

BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	3	NATURE	Aménagement d'un chemin piétonnier	SURFACE	540 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	4	NATURE	Aménagement d'une placette de retournement	SURFACE	114 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	5	NATURE	Aménagement de voirie	SURFACE	750 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	6	NATURE	Cheminement piéton	SURFACE	1675 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	7	NATURE	Aménagement d'un sentier et d'une piste cyclable	SURFACE	1576 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	8	NATURE	Aménagement de l'intersection entre la rue Lucien Michel et la route de Bhey	SURFACE	251 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	9	NATURE	Création d'un parking de covoiturage	SURFACE	2567 m²
BENEFICIAIRE	Commune de Audun-le-Roman	NUMERO	10	NATURE	Préservation du patrimoine	SURFACE	32 m²





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

**Communauté de communes
Cœur du Pays Haut**

**Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Audun-le-Roman Sud**

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

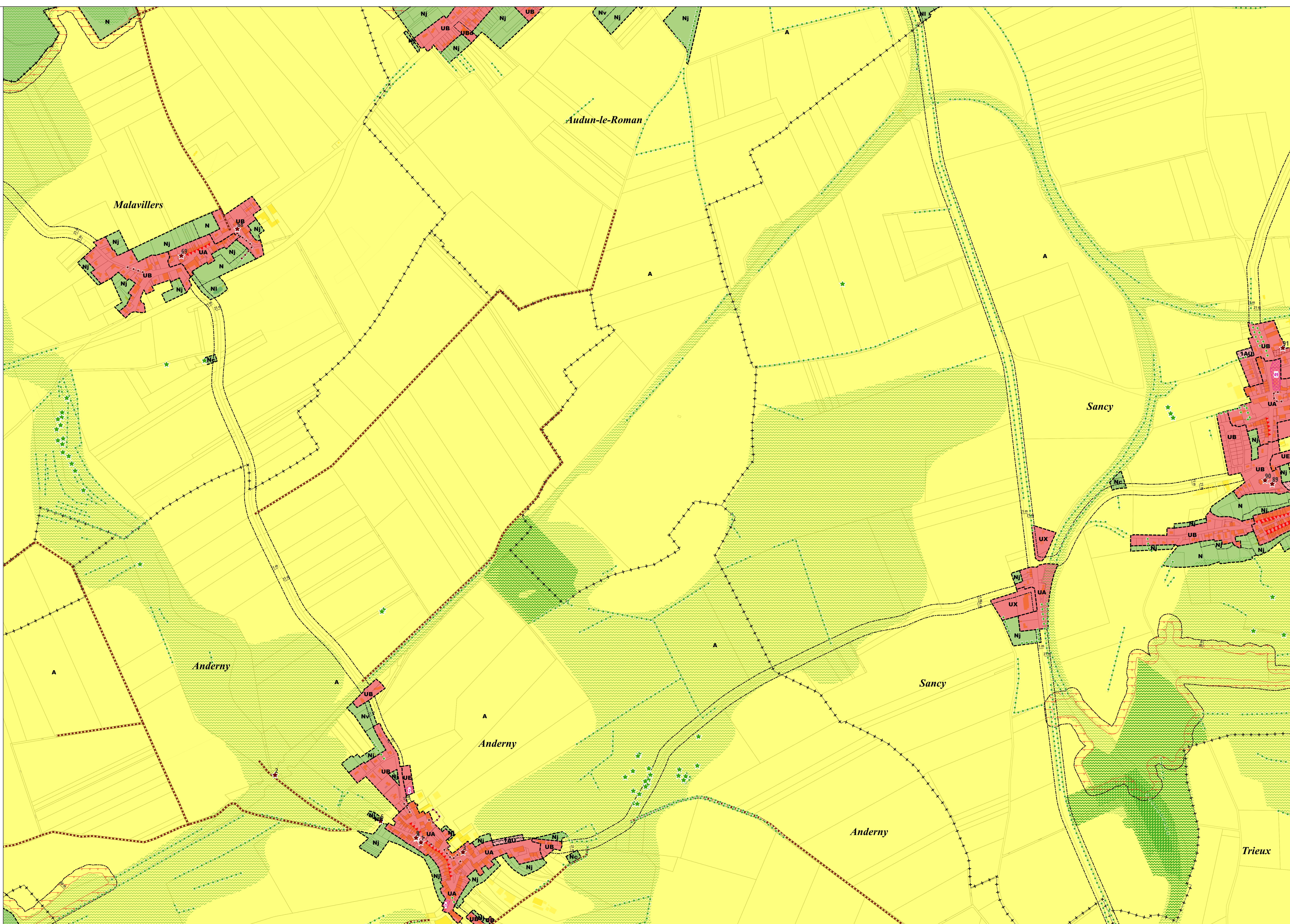
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matergia, le Président

05/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Habillage linéaire

---+--- Limite de commune
--- Recul
--- Limite de secteur
--- Limite de zone

Zonage

agricole
à urbaniser alternatif
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques

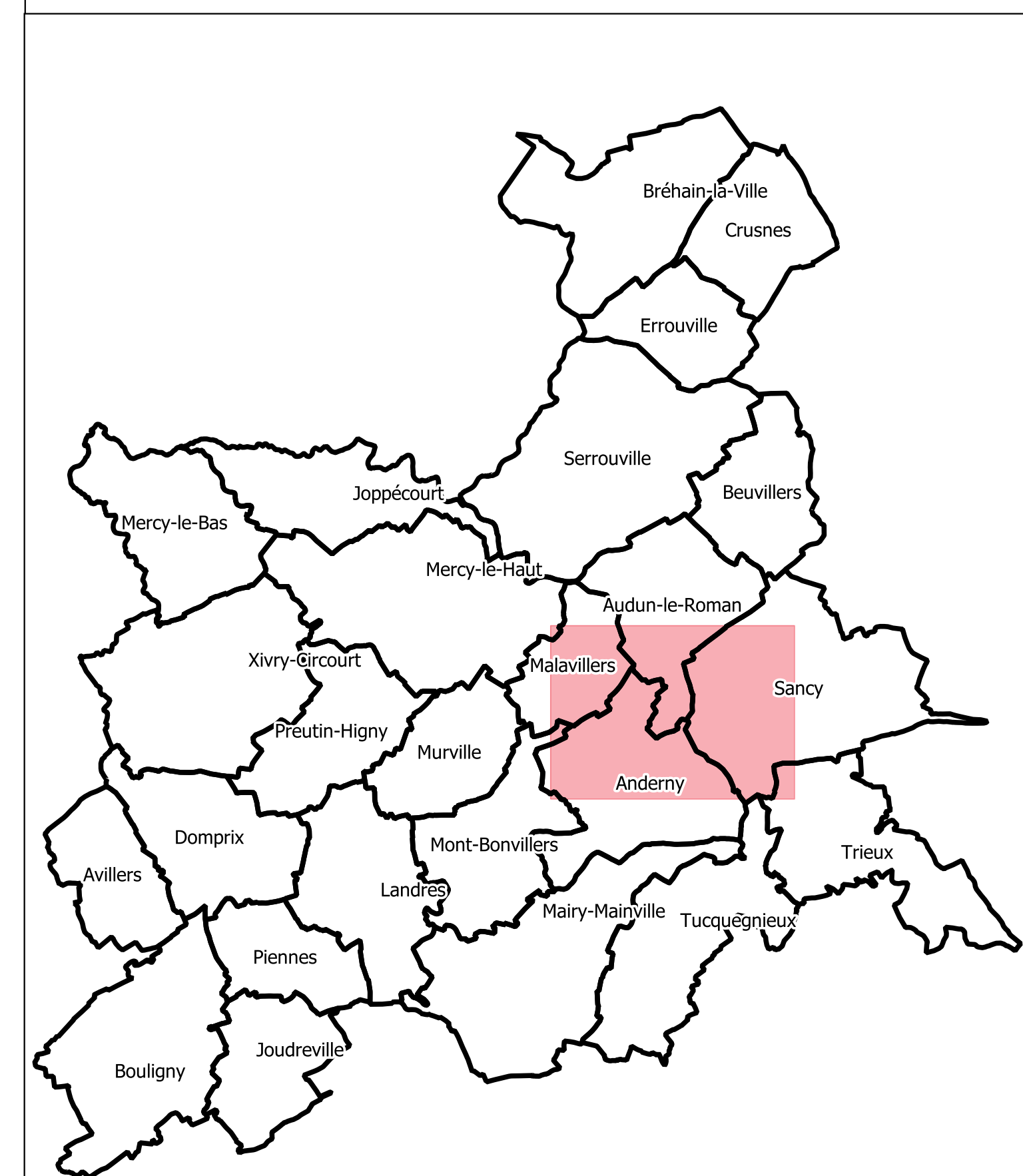
Emplacement réservé
Orientation d'aménagement et de programmation
OAP thématique Trame Verte et Bleue
Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue
Règles d'implantation des constructions

Prescriptions linéaires

Chemin à conserver
Recul
Règle architecturale particulière
Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié

Prescriptions ponctuelles

Elément patrimonial identifié
Elément paysager identifié





Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Audun-le-Roman Nord Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

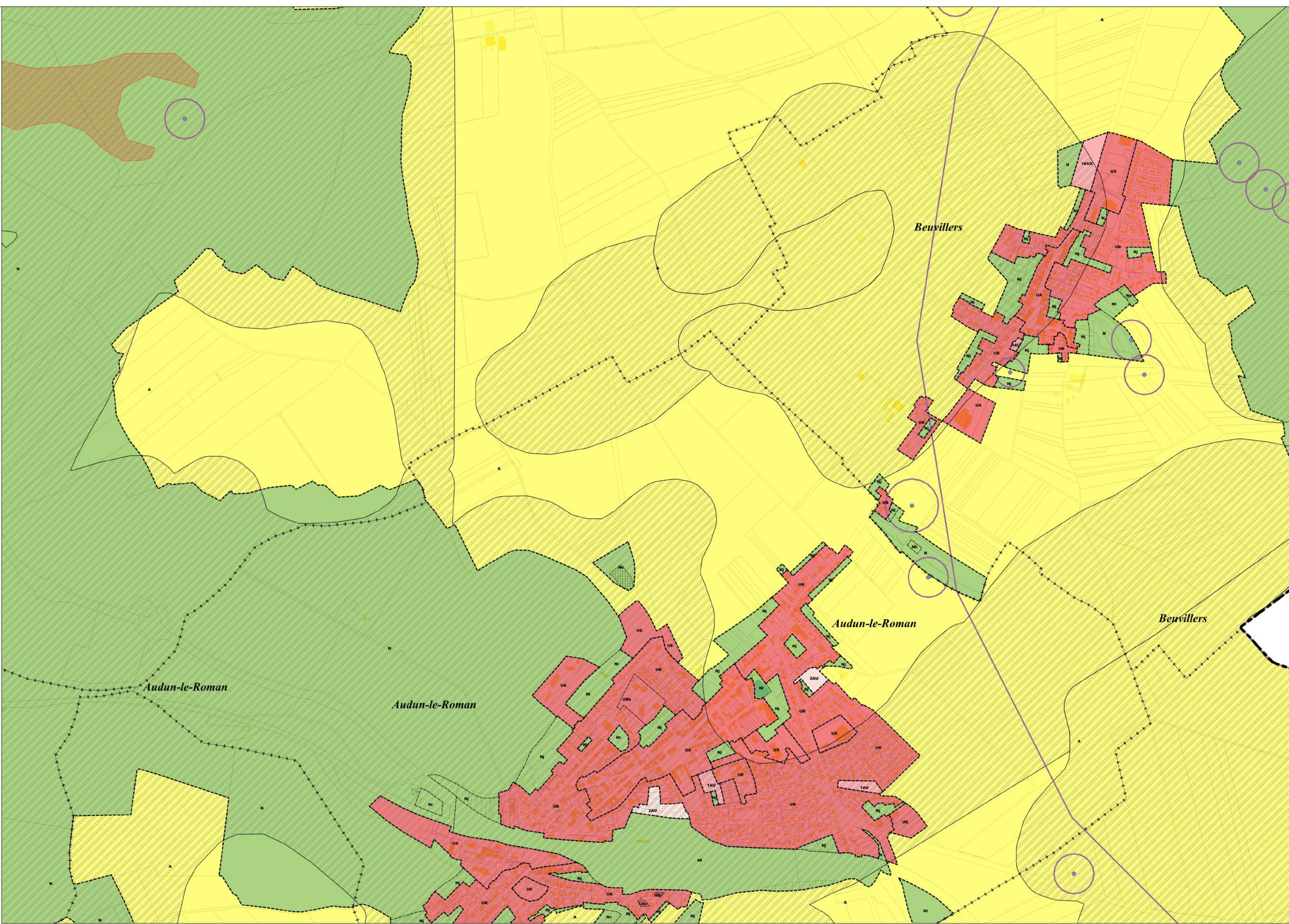
en date du 15 décembre 2025
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matégia, le Président

02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives
■ Intercommunalité
- - - Commune
- - - Zone
- - - Secteur

Zonage
■ agricole
■ à urbaniser alternatif
■ à urbaniser bloqué
■ naturel
■ urbanisé

Prescriptions surfaciques
■ Retrait-Gonflement des argiles
■ Cavité (emprise d'incertitude)
■ Chute de blocs

Prescriptions ponctuelles
● Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi



Départements de
Meurthe-et-Moselle et de
Meuse

PLUi

ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

D

Communauté de communes
Cœur du Pays Haut

Règlement graphique
Planche au 1/5000e
Audun-le-Roman Sud Risques

Document conforme à celui annexé
à la délibération du Conseil Communautaire
de Cœur du Pays Haut

en date du 15 décembre 2025

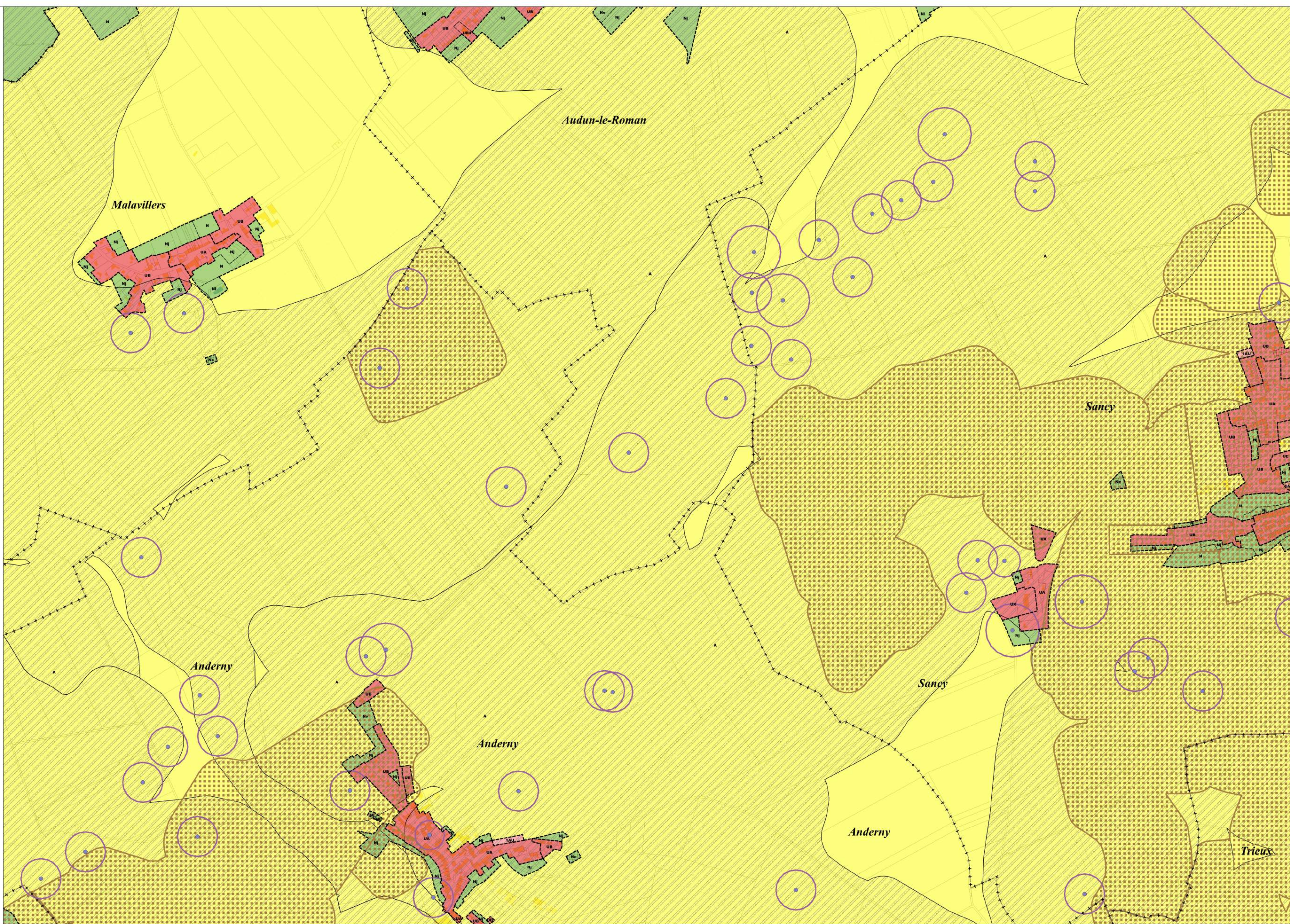
arrêtant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Daniel Matégia, le Président

02/12/2025

Echelle: 1/5000e

0 250 500 m



Limites administratives
---+--- Commune
----- Zone
----- Secteur

Zonage
agricole
à urbaniser alternatif
naturel
urbanisé

Prescriptions surfaciques
Retrait-Gonflement des argiles
Cavité (emprise d'incertitude)
PPRM

Prescriptions ponctuelles
Cavité

Les trames de risques figurent uniquement à titre informatif.
Elles ne se substituent pas aux documents officiels des différents organismes et gestionnaires annexés au PLUi